RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr MONDON Thierry, Maire.

Présents: Mmes BIARD Viviane - DUBOIS Monique - PATERON Laetitia -

RUDEAUX Michèle - PINLOCHE Isabelle - CAILLAUD Isabelle -

CHEZAUD Mélanie

MM MONDON Thierry - JOUANNETAUD Vincent - POULETAUD André SIMONNET Patrick - FOURGEAU Ludovic - LAMATIERE Jean-Paul

Excusées: Mmes CHARTIER Brigitte (pouvoir à Mr MONDON Thierry)

Secrétaire de séance : Mme DUBOIS Monique

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 13

Convocation: 17/10/2022

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

Décision N° 2022/33 : Signature le 07/10/2022 d'un devis de Abel DESCHAMPS et Fils pour des travaux de réparation de la chaudière du 1000 Club pour la somme de 336,00 € TTC.

Décision N° 2022/34 : Signature le 21/10/2022 d'un devis de C.A.C. pour l'achat de 4 robinets temporisés sans contact pour les lavabos de l'école de Mourioux pour la somme de 737.18 € TTC.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT SUITE A DEMISSION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme PINLOCHE Isabelle, par courrier du 30 septembre 2022, adressé à Madame la Préfète de la Creuse, a souhaité se démettre de ses fonctions de première adjointe au maire tout en conservant son mandat de conseillère municipale.

Il informe également que le 11 octobre 2022, Madame la Préfète de la Creuse a accepté cette démission.

- Vues les dispositions de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales qui précise qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint,
- Considérant que le poste de 1^{er} adjoint est actuellement vacant suite à la démission,
- Considérant que le conseil municipal compte actuellement 3 adjoints nommés le 25 mai 2020 mais que ce nombre pourrait être ramené à 2 adjoints, sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit altérée, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint

imposé par l'article L.2122-1, et sans que ne soit atteinte la limite de 30% de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L ;2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de supprimer un poste d'adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De supprimer un poste d'adjoint pour la durée du mandat, portant ainsi le nombre d'adjoints à DEUX.

L'ordre du tableau s'en trouve automatiquement modifié, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

<u>DELEGUES à la COMMUNAUTE de COMMUNES de BENEVENT- GRAND</u> BOURG

Suite à la démission de Mme PINLOCHE Isabelle, de ses fonctions de première adjointe au maire, acceptée par Madame la Préfète en date du 11 octobre 2022, Monsieur le Maire demande de valider la modification des délégués à la **COMMUNAUTE de COMMUNES de BENEVENT- GRAND BOURG.**

Après délibération le conseil municipal :

décide de nommer Titulaires : MONDON Thierry
POULETAUD André

- charge Monsieur le Maire, de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes de Bénévent-Grand Bourg.

La séance est levée à 20 H 30

Le Maire, T. MONDON La secrétaire de séance, M. DUBOIS